

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre communautaire du Canton de Hampden situé au 863, route 257 nord Hampden, le mercredi 17 juin 2015, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Nicole Robert, préfet  
Nathalie Bresse, Ascot Corner  
Walter Dougherty, Bury  
Jean Bellehumeur, Chartierville  
Noël Landry, Cookshire-Eaton  
Jean-Pierre Briand, Dudswell  
Robert G. Roy, East Angus  
Bertrand Prévost, Hampden  
Bruno Gobeil, La Patrie  
Marcel Langlois, Lingwick  
Lionel Roy, Newport  
Chantal Ouellet, Scotstown  
Richard Tanguay, Weedon  
Kenneth Coates, Westbury

Absents : Jean Bellehumeur, Chartierville  
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton

Sont aussi présents : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8591**

Sur la proposition de Bertrand Prévost,

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant en déplaçant le point 13 au point 5, en retirant le point 8.3, en ajoutant le point 13.4.5 et le point 17.1.

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 20 mai 2015 - assemblée ordinaire
  - 6.2 Suivi du procès-verbal
    - 6.2.1 Règlement 418-15 établissant les règles des rencontres du comité administratif
    - 6.2.2 Grand Rendez-vous des Régions : compte rendu et déclaration
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
  - 7.1 Orientation pour l'avenir de la table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT)

- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Nomination d'un administrateur (élu municipal) à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
- 9/ Environnement
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
  - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie
- 12/ Projets spéciaux
  - 12.1 Parc du marécage des Scots
    - 12.1.1 Obtention du statut de parc régional
      - 12.1.1.1 Entente générale avec le gouvernement du Québec
      - 12.1.1.2 Règlement de création : 409-15 Règlement déterminant l'emplacement du parc régional du marécage des Scots
    - 12.1.2 Ententes de servitude : état de la situation, approbation et utilisation du Fonds de développement territorial (FDT)
  - 12.2 PIIRL
    - 12.2.1 Adoption du plan d'intervention préliminaire (recommandation du comité responsable) (incluant les notes au sujet des coûts et budgets)
    - 12.2.2 Balises du programme spécial d'aide financière de réhabilitation du réseau routier local et lien avec le PIIRL
    - 12.2.3 Accès aux données brutes (vs licence)
- 13/ Développement local
  - 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 1<sup>er</sup> avril 2015
  - 13.2 Renouvellement de l'entente culturelle (recommandation du CLD)
  - 13.3 Loi 28 et rapatriement ou non du CLD
  - 13.4 Pacte rural 2014-2015 (recommandations de l'équipe territoriale)
    - 13.4.1 Projets locaux : Newport
    - 13.4.2 Projets territoriaux : non concrétisation du projet d'accompagnement accru par le CLD; 15 000 \$, dont 11 250 \$ issu du volet local, redéployé vers le budget territorial
    - 13.4.3 Financement du pont vers la pérennité pour le continuum de services
    - 13.4.4 Calendrier de réalisation des diagnostics
    - 13.4.5 Équipe de développement du Haut-Saint-François
  - 13.5 Utilisation optimale du Fonds de développement territorial
  - 13.6 Aéroport de Sherbrooke – atelier de travail
- 14/ Réunion du comité administratif
  - 14.1 6 mai 2015 – assemblée ordinaire
  - 14.2 20 mai 2015 – assemblée ordinaire
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance

17/ Questions diverses  
17.1 Gouvernement de proximité tandem optimal MRC –  
municipalités

18/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Intervention du public dans la salle

Monsieur Pierre Ruel, représentant de l'UPA s'informe si le conseil a l'intention d'adopter une résolution d'appui à l'agriculture pour le maintien de la gestion de l'offre dans son intégralité. Comme la demande d'appui a été reçue après l'envoi de la convocation et que pour ajouter un point à l'ordre du jour les membres du conseil doivent tous être présents ce qui n'est pas le cas, il est impossible d'ajouter de point à l'ordre du jour. Étant donné qu'il sera trop tard si nous reportons ce sujet à la séance d'août, la résolution sera présentée pour appui à la prochaine séance du CA.

Il demande aussi des informations au sujet de problèmes avec le service d'internet. Une tour est défectueuse présentement ce qui cause des interruptions de service. Le problème est connu par les responsables et quelques solutions sont en cours de mise en place; en espérant que celles-ci régleront les problèmes.

Monsieur Gourde, résident de Ascot Corner, demande des explications concernant le dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière. Il se dit insatisfait de la façon dont on lui a répondu lors d'une conversation téléphonique avec le responsable du département d'évaluation. Il lui est répondu que l'employé concerné répond toujours correctement aux nombreux citoyens qui l'interpellent. Monsieur Gourde propose que soit bien clairement mentionné dans l'avis aux citoyens glissé dans le compte de taxes chacune des étapes et responsabilités concernant les demandes de révision. Il lui est répondu que l'avis comprends les informations requises, mais qu'une vérification sera faire à savoir si des améliorations seraient possibles.

5/ Invités et membres du personnel

13/ Développement local

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 1<sup>er</sup> avril 2015

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

13.2 Renouvellement de l'entente culturelle

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8592**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCC) propose à la MRC du Haut-Saint-François de renouveler l'entente culturelle pour une planification de trois ans, mais un engagement formel uniquement pour 2015;

**ATTENDU QUE** le MCC contribuera financièrement à la hauteur de 20 000 \$ par année à condition d'obtenir un montant identique en provenance du milieu;

**ATTENDU QUE** le CA du CLD recommande d'accepter cette entente, puisque le projet retenu « Espace SHED » permettra l'atteinte de l'objectif « maximisation des retombées économiques des routes touristiques du HSF » inscrit au PALÉE 2015 de plus, le projet s'inscrit dans l'Axe 1 « préserver et mettre en valeur l'histoire, le patrimoine bâti, ethnologique, archéologique et naturel du Haut-Saint-François » de la politique culturelle de 2012-2017;

**ATTENDU QUE** le CA du CLD accepte de fournir la contribution du milieu de 20 000 \$;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter la proposition d'entente culturelle avec le Ministère de la Culture et des Communications, avec pour projet principal le développement d' « Espace SHED » dans la mesure où un nombre minimal de municipalités (4 à 6) participent au projet, créant ainsi une base commercialisable pour le nouveau circuit;

D'autoriser la préfet ou le préfet suppléant à signer cette entente avec le Ministère de la Culture et des Communications;

De confier au CLD la responsabilité de superviser le développement du projet, tout en s'assurant de la cohérence de chaque installation municipale avec le concept global.

**ADOPTÉE**

13.3 Loi 28 et rapatriement ou non du CLD

La décision de rapatrier ou non le CLD devra être prise avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Par contre, la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et le fonds local de solidarité (FLS) sont maintenant sous la responsabilité de la MRC, selon ce qu'exige la loi 28. Pendant la période de transition, il faut nous assurer que les dossiers d'entreprises puissent être traités.

Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS)

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8593**

**ATTENDU QUE** le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) permettent d'offrir des solutions de financement aux entreprises du territoire;

**ATTENDU QUE** ces aides financières remboursables sont effectuées après approbation par un comité d'investissement commun (CIC) ;

**ATTENDU QUE** le CIC a la responsabilité d'approuver et de recommander les prêts dans le cadre du FLI et du FLS;

**ATTENDU QUE** le CIC actuel est formé de représentants de différents secteurs d'activité;

**ATTENDU QUE** la gestion du FLI et du FLS est transférée aux MRC, selon ce qu'exige la loi 28 du gouvernement du Québec;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le Comité d'investissement commun (CIC) actuel reste en place et demeure responsable de traiter les dossiers d'entreprises faisant appel au FLI ou au FLS, en continuité du fonctionnement avant le transfert du FLI et du FLS, du CLD à la MRC;

**QUE** la MRC confie au CLD la responsabilité de combler un poste qui deviendrait vacant.

**ADOPTÉE**

#### 13.4 Pacte rural 2014-2015 – recommandations de l'équipe territoriale

##### 13.4.1 Pacte Rural - Projet local

Municipalité de Newport : Filets protecteurs au terrain de balles de St-Mathias

#### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8594**

**ATTENDU QUE** le nouvel équipement permettra au terrain existant de recevoir :

- 1- des activités de loisir locales par la création de compétitions récréatives entre les hameaux de Newport et les municipalités du HSF (actuellement seuls les enfants peuvent jouer à la balle sans les envoyer dans les propriétés avoisinantes);
- 2- des activités de calibre provincial notamment pour les tournois des ligues 13-16 ans. St-Mathias a souvent réussi à attirer des tournois provinciaux notamment dans le tir à l'arc;

**ATTENDU QUE** par une utilisation optimale de ce terrain, plusieurs objectifs de la planification de Newport seront rejoints notamment :

- favoriser les échanges inter-hameaux (interne à Newport),
- collaborer avec les municipalités voisines,
- permettre aux résidents de demeurer actifs,
- organiser des activités d'échange et de partage,
- aménager des lieux rassembleurs.

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François accepte que le projet local de filets protecteurs au terrain de balles de St-Mathias soit financé avec le fonds du Pacte rural selon la répartition ci-dessous;

#### **Filets protecteurs au terrain de balles de St-Mathias**

<u>Pacte rural</u> :	4 178,49 \$
<u>Municipalité</u> :	1 392,83 \$
<u>Coût total</u> :	<b><u>5 571,32 \$</u></b>

Le projet est accepté sur la base de la grille d'évaluation locale.

**ADOPTÉE**

##### 13.4.2 Projets territoriaux : non-concrétisation du projet d'accompagnement accru par le CLD; 15 000 \$, dont 11 250 \$ issus du volet local, redéployé vers le budget territorial

#### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8595**

Transfert d'enveloppe Pacte rural local vers l'enveloppe supra locale

**ATTENDU QUE** par la résolution # 2018-06-8389, le Conseil des maires a accepté d'engager le Pacte rural 2014-2019 pour un montant de 15 000\$ annuel sur 3 ans afin de financer des projets en agroforesterie portés par le CLD du HSF et issus du plan d'action du pacte rural dans ce domaine;

**ATTENDU QU'**un an après cette résolution, plusieurs décisions gouvernementales ont remis en question l'existence même des CLD et du Pacte rural, si bien que ce montant de 15 000\$ ne pourra pas être dépensé pour l'usage prévu;

**ATTENDU QUE** ce montant de 15 000\$ a été pris directement dans l'enveloppe globale du Pacte rural 2014-2015, sa nouvelle répartition devrait s'effectuer selon la proportion 75%-25%. Soit 11 250\$ répartis entre les 14 municipalités selon la formule de répartition locale et 3 750\$ pour le financement de projets supra-locaux;

**ATTENDU QU'**une telle répartition locale apporterait des montants supplémentaires relativement faibles aux municipalités, variant de 429\$ à 1 300\$ par municipalité et qu'il faudrait alors rédiger 1 addenda pour chacune des 14 ententes déjà signées;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Robert Roy, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC accepte la recommandation de l'Équipe de développement du HSF et que le montant de 15 000\$ soit affecté au complet à l'enveloppe supra locale afin qu'elle soit utilisée conformément à la résolution # 2015-02-8535 du Conseil de la MRC :

- a) Soit pour l'accompagnement de la démarche globale intégrée (DGI)
- b) Soit pour un projet ayant les mêmes caractéristiques que celui de la Cité-École : impact socio-économique sur l'ensemble des municipalités, liens avec la politique de rurbanisation à la base du plan d'action du Pacte rural, forte probabilité de pérennité du projet et soutien indispensable du Pacte Rural à court terme pour assurer une transition.

**ADOPTÉE**

13.4.3 Projet territorial - Financement du pont vers la pérennité pour le Continuum de services

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8596**

**ATTENDU QUE** le projet vise à amener la trentaine de partenaires à intégrer une façon commune de faire de l'accueil, de la référence et du suivi auprès des personnes usagères de leur service de manière à ce que ces personnes ne tombent pas dans le vide pendant leur parcours vers une meilleure intégration sociale;

**ATTENDU QUE** le CSSS s'est engagé à assurer la pérennité du projet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le projet est ainsi une transition jusqu'à cette date. Les principales activités prévues sont :

- Activités de mise à jour et d'appropriation du site WEB (Carnet de repères) un outil collectif développer par l'ensemble des partenaires;
- Organisation de trois forums pour faire consensus sur les problématiques et les nouvelles pratiques de référencement;
- Coordination de la gouvernance du projet;
- Coordination des activités de transfert du dossier au CSSS;

**ATTENDU QUE** même si ce projet a été déposé en lien avec la Politique de rurbanisation 2009-2014, il pourrait aussi être considéré comme un outil d'accompagnement de la démarche globale intégrée puisqu'il vise à ce que les différents acteurs du territoire du HSF travaillent mieux ensemble pour le mieux-être de la population;

#### **À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François accepte le projet ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural ci-dessous ;

**QUE** le projet territorial suivant puisse être financé avec le fonds du Pacte rural ;

#### **Dans un esprit de continuum de services dans le HSF**

<u>Pacte rural</u> :	30 500 \$
<u>Partenaires</u> :	14 240 \$
<u>Coût total</u> :	<b><u>57 340 \$</u></b>

Ce projet est accepté sur la base de la grille d'analyse supra locale.

**ADOPTÉE**

#### 13.4.4 Mise en place d'un calendrier de réalisation des diagnostics locaux et supra locaux

La démarche de planification globale et intégrée prévoit dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic global (synthèse d'un ensemble de diagnostics issus des différents acteurs).

Il était prévu que ces diagnostics soient réalisés avant la fin du mois de juin. Au 1<sup>er</sup> juin seulement 6 diagnostics ont été déposés dont seulement 1 en provenance des municipalités.

Le conseil de la MRC accepte la recommandation de l'Équipe de développement du Haut-Saint-François que soit mis en place un calendrier de réalisation des diagnostics. Ce calendrier proposera des dates d'accompagnement local et supra local afin que chaque municipalité et chaque organisme supra local puissent réunir, pour les dates fixées, un petit groupe de personnes impliquées dans le développement de la municipalité ou du HSF. Ces dates ne devront pas dépasser la fin du mois de septembre.

#### 13.4.5 Équipe de développement du Haut-Saint-François

Il est suggéré que l'équipe de développement territorial, anciennement l'équipe de développement supra-locale, fonctionnera dorénavant sous l'appellation de l' « Équipe de développement du Haut-Saint-François ». La proposition est acceptée.

#### 13.5 Utilisation optimale du Fonds de développement territorial (FDT)

Nous n'avons toujours pas reçu les balises établies par le gouvernement quant à l'utilisation du Fonds de développement des territoires (FDT) de 939 557 \$. Par contre, les élus ont reçu un document avec la convocation et annexé au présent procès-verbal, proposant un scénario d'utilisation du FDT préparé par la direction. Ils sont invités à y réfléchir et prendre une décision au conseil d'août toujours à condition que le gouvernement ait établi les balises d'utilisation. Les élus aimeraient être informés dès que possible des balises concernant la partie anciennement appelé « pacte rural » afin de prévoir leurs futurs projets. Elles seront acheminées à chacun dès réception de la part du MAMOT.

Comme nous n'avons pas reçu l'entente à être signée par le MAMOT et la MRC et qui fixera les conditions d'utilisation du FDT et les engagements des deux parties, le conseil délègue au CA d'accorder l'autorisation de signature à moins qu'il y ait des zones grises nécessitant une rencontre du conseil.

#### 13.6 Aéroport de Sherbrooke – atelier de travail

Tel que discuté lors du point précédent, le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du CLD est historiquement et actuellement le plan d'action de développement de la MRC. Celui-ci comprend plusieurs projets dont la plupart sont dans des phases de développement qui nécessiteront bientôt des investissements. C'est le cas pour le dossier de l'aéroport de Sherbrooke. La ville investit actuellement plusieurs centaines de dollars pour mettre à niveau l'aérogare, obtenir et maintenir un vol régulier et des vols nolisés. Jumelé au projet ALERTE, cette croissance anticipée exigera notamment l'approvisionnement en eau potable et des installations d'épuration des eaux. De plus, les projets eux-mêmes faisant l'objet de demandes d'aide financière gouvernementale, une mise de fonds est toujours exigée.

Il faut donc se positionner comme MRC face à ce potentiel de développement et notre volonté de participer financièrement ou non. Il est prévisible que certaines municipalités puissent espérer davantage de retombés économiques d'un projet du PALÉE par rapport à un autre (massif du Mont-Mégantic, chemin des cantons, Valoris, aéroport, etc.). Il faut donc considérer la réflexion globalement.

Bernard Ricard fera parvenir un Doodle pour fixer une date pour la tenue d'un atelier de travail.

#### 6/ Adoption du procès-verbal et suivi

##### 6.1 Assemblée ordinaire du 20 mai 2015

#### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8597**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 mai 2015.

**ADOPTÉE**

6.2 Suivi non à l'ordre du jour

6.2.1 Adoption du règlement 418-15 établissant les règles des rencontres du comité administratif

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8598**

**RÈGLEMENT N° 418-15**

Règlement numéro 418-15 concernant la fréquence et le lieu des sessions du Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cette fin par Marcel Langlois, conseiller de la MRC, à une session de ce conseil tenue le 20 mai 2015;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 127 du Code municipal (Chapitre C-27.1) le comité administratif est assujéti aux règles du Code municipal en ce qui concerne la tenue des séances et la conduite générale de ses affaires;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QU'**il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

**Article 1**

Le présent règlement remplace et annule le règlement numéro 354-12 adopté le 18 janvier 2012 par le conseil de la MRC et entrera en vigueur selon les prescriptions prévues au code municipal;

**Article 2**

Les assemblées du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François seront tenues au centre administratif de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton.;

**Article 3**

Les sessions régulières du comité administratif auront lieu :

- Le premier mercredi de chaque mois à l'exception des mois de janvier et août où il n'y aura pas de session régulière et en décembre où la session se tiendra le deuxième mercredi;
- Le troisième mercredi de chaque mois à l'exception des mois de juillet et décembre où il n'y aura pas de session régulière et du mois de novembre où la session se tiendra le quatrième mercredi;

**Article 4**

Une session peut ne pas être convoquée et peut être déplacée par le secrétaire-trésorier.

#### **Article 5**

Si un jour fixé pour une session régulière se trouve un jour férié, ladite session sera tenue le jour juridique suivant;

#### **Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur selon les modalités prévues au Code municipal.

**ADOPTÉE**

#### 6.2.2 Grand Rendez-vous des Régions : compte rendu et déclaration

##### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8599**

**ATTENDU QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**ATTENDU QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**ATTENDU QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**ATTENDU QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**ATTENDU QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**ATTENDU QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**ATTENDU QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

#### **À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;

- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**ADOPTÉE**

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

7.1 Orientation pour l'avenir de la table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT)

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8600**

Sur la proposition de Noël Landry, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François souhaite que la responsabilité de la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT) soit confiée par le gouvernement du Québec aux MRC de l'Estrie ayant des terres publiques sur leur territoire, soit le Granit, le Haut-Saint-François et Des Sources.

**ADOPTÉE**

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8601**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	mai 2015	395 370,08 \$
Salaires :	mai 2015	57 173,68 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Nomination d'un administrateur à la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT)

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8602**

**ATTENDU QUE** chacune des MRC de l'Estrie est invitée à nommer un administrateur délégué au conseil d'administration de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT);

**ATTENDU QUE** les statuts et règlements de la CRRNT stipulent que les administrateurs délégués des MRC doivent être des préfets ou maires

Sur la proposition de Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU**

**De nommer Noël Landry à titre d'administrateur à la Commission régionale des ressources naturelles du territoire pour un mandat de deux ans;**

**ADOPTÉE**

9/ Environnement  
Aucun point

10/ Évaluation  
Aucun point

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Schéma de couverture de risques en incendie - suivi

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8603**

**ATTENDU QUE** la MRC suit la procédure proposée par le Ministère de la sécurité publique dans le cadre de la mise à jour du schéma de risque incendie;

**ATTENDU QUE** cette procédure prévoit la tenue d'une consultation publique;

**ATTENDU QUE** la logistique entourant cette consultation a été prévue par le comité de sécurité incendie;

Sur la proposition de Jean-Pierre Briand, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la consultation publique soit tenue le 2 septembre à 19 heures à la salle B de la MRC

**ADOPTÉE**

12/ Projets spéciaux

12.1 Parc du Marécage des Scots

12.1.1 Obtention du statut de parc régional

12.1.1.1 Entente générale pour l'exploitation du parc régional du Marécage-des-Scots

Ce point est remis au prochain conseil. A priori, il n'y a pas de problème avec l'entente et elle est donc prête à être signée. Par ailleurs, il faut d'abord conclure la réflexion sur le règlement, soit le point 12.1.1.2 ci-après.

12.1.1.2 Règlement 409-15 – Règlement déterminant l'emplacement du parc régional du Marécage-des-Scots

L'ensemble des articles est considéré accepté, sauf celui concernant le droit de retrait des municipalités. Il faut que chacun des maires statue à savoir si pour ce dossier à compter de maintenant, sa municipalité consent ou non à renoncer à son droit de retrait. Cela signifierait qu'une décision du conseil de la MRC impliquant ou non un financement de la part de sa municipalité pourra être prise et impliquera l'obligation de participer pour la municipalité. L'objectif du point de vue de la MRC est d'assurer plus facilement l'efficacité de la prise de décision et la pérennité du projet.

A ce jour, certaines dépenses sont déjà payées par la MRC à même son budget et la participation des 14 municipalités est assurée. Il s'agit du volet exploitation, c'est-à-dire notamment les assurances, les baux et le temps ressource humaine consacré par le personnel. Sur cet aspect, tous semblent en accord de continuer ainsi et de se priver de son droit de retrait mais, cela devra être validé au prochain conseil.

Au niveau de l'entretien, une entente inter-municipale lie la MRC avec les municipalités de Hampden et Scotstown. Ces deux dernières sont conjointement responsables de l'entretien, en complément de ce qui est assuré : nivelage, remplacement de panneaux vandalisés, nettoyage de fossés, etc. Les maires souhaitent consulter localement avant de se prononcer pour changer ce fonctionnement en l'intégrant à la renonciation au droit de retrait. Même chose au niveau du volet développement, c'est-à-dire tout ce qui est relié à une expansion des activités du parc ou des infrastructures.

Le directeur préparera un projet de texte pour l'article 5 qui sera bonifié selon le résultat des consultations de chacun des maires avec son conseil municipal avant et pendant le prochain conseil.

#### 12.1.2 Ententes de servitude : état de la situation, approbation et utilisation du Fonds de développement territorial (FDT)

##### Ententes de servitude – Piste multifonctionnelle

Les documents concernant une entente de servitude et une entente d'accès temporaire avec monsieur Charles Hibbert ont été acheminés à l'avance avec la convocation. Ils impliquent les signatures de la MRC (intéressée), mais aussi de la ville de Scotstown, actuellement celle qui a la juridiction en attendant le statut de parc régional. La négociation est terminée et seulement quelques changements accessoires pourraient survenir. Sinon, le directeur devra sursoir à l'application des résolutions suivantes et redéposer les nouvelles versions lors d'un prochain conseil.

Au niveau de la servitude avec madame Madeline Henderson, les documents seront préparés sur les mêmes bases et la compensation a été établie en proportion. Par ailleurs, la signature de cette servitude ne nécessitera pas d'entente d'accès temporaire et sera signée seulement par la MRC car elle le sera lorsque nous aurons le statut de parc régional.

##### Entente Charles Hibbert

#### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8604-1**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**D'**autoriser la préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint à signer tous les documents concernant l'entente de servitude avec Monsieur Charles Hibbert, ainsi que tous les documents reliés à ce dossier;

**De** déboursier à titre de compensation la somme de 50 000 \$ payée à partir du Fonds de développement des territoires, en conformité avec la résolution 2015-03-8544

**ADOPTÉE**

Entente Madeline Henderson

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8604-2**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**D'autoriser** la préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint à signer tous les documents concernant l'entente de servitude avec madame Madeline Henderson, ainsi que tous les documents reliés à ce dossier;

**De déboursier** à titre de compensation la somme de 2 090 \$ payée à partir du Fonds de développement des territoires, en conformité avec la résolution 2015-03-8544

**ADOPTÉE**

12.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

12.2.1 Adoption du plan d'intervention

**RÉSOLUTION N° 2015-06-8605**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François (MRC) a pris connaissance du contenu du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) déposé par la firme BPR / Tetra Tech;

**ATTENDU QUE** la MRC considère que le plan déposé est conforme au regard des critères d'appréciation des *Modalités d'application* du programme PIIRL fournies par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

**ATTENDU QUE** le versement du solde de la subvention totale à la MRC est conditionnel à l'appréciation du rapport final par le MTQ;

**ATTENDU QUE** tel que noté dans le PIIRL final, le PIIRL est un outil d'aide à la décision et qu'il n'engage pas les municipalités à réaliser les interventions qui y sont prévues ou à revoir leurs propres priorisations d'interventions locales;

**ATTENDU QUE** tel que noté dans le PIIRL final, l'estimation budgétaire s'est faite sur la base des données théoriques fournies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et que ces données surestiment les budgets réels des municipalités locales de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**De déposer** le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* final au ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

12.2.2 Balises du programme spécial d'aide financière de réhabilitation du réseau routier local et lien avec le PIIRL

Un PowerPoint concernant les balises du programme avait été envoyé aux maires.

### 12.2.3 Accès aux données brutes (vs licences)

La décision revient aux municipalités. La MRC a fait le nécessaire pour rendre les données accessibles par un autre moyen informatique, et ce directement sur le poste de la personne qui le souhaite dans sa municipalité. Nous ne recommandons donc pas de faire l'acquisition des licences. Celle de la MRC pourra servir à une municipalité qui voudrait venir sur place.

## 14/ Réunions du comité administratif

### 14.1 6 mai 2015 – Assemblée ordinaire

#### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8606**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 6 mai 2015.

**ADOPTÉE**

### 14.2 20 mai 2015 – Assemblée ordinaire

#### **RÉSOLUTION N° 2015-06-8507**

Sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 20 mai 2015.

**ADOPTÉE**

## 15/ Intervention du public dans la salle

On demande s'il est possible que les procès-verbaux du Comité administratif de la MRC soient mis en ligne.

Un citoyen suggère que la MRC fasse des démarches entre autres, auprès de la CPTAQ pour l'embellissement de nos campagnes car selon lui, certains propriétaires conservent des bâtiments en mauvais état pour une question de droits acquis.

## 16/ Correspondance

Sur la proposition de Robert Roy, la correspondance est mise en filière.

## 17/ Questions diverses

### 17.1 Gouvernement de proximité - tandem optimal MRC - municipalités

La préfet, le directeur général et Bruno Gobeil se sont rencontrés une deuxième fois pour approfondir la réflexion à soumettre au conseil de la MRC. Il en résulte que celle-ci doit être orientée de telle sorte que pro-activement, nous mettions en place le meilleur tandem municipalités – MRC, ceci du point de vue de l'efficacité et du coût de déploiement d'un projet ou d'un service. Il faut également valoriser les nombreux avantages à travailler ensemble et pouvoir considérer la MRC comme un outil utile et avantageux, au service des municipalités et des citoyens. Selon le principe de la subsidiarité, le pallier le plus près du citoyen doit être privilégié, puis des regroupements doivent par ailleurs être considérés au besoin constructivement.

Le gouvernement du Québec déposera à l'automne 2016 une proposition au monde municipal de gouvernement de proximité. Notre réflexion nous permettra de participer, le cas échéant, à l'élaboration de la vision gouvernementale ou minimalement à mieux réagir à son déploiement.

Un Doodle sera envoyé pour fixer une date pour la tenue d'un atelier de travail.

Points d'information :

La plupart des élus n'étant pas disponibles le 27 juin pour la visite des installations de Valoris nous demanderons qu'elle soit déplacée au 11 juillet. Le directeur général contactera Valoris à cet effet. Un courriel sera envoyé aux élus pour les informer de la date de l'événement.

Walter Dougherty, maire de la municipalité de Bury invite les élus à participer à la fête du Canada le samedi 27 juin à Bury.

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Richard Tanguay, la séance est levée à 22 h55.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Nicole Robert, préfet